



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-POS-184

Déposé le : 23.08.16

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Avancées de la transition digitale : quelle stratégie numérique pour le canton ?

Texte déposé

Chaque semaine, les questions liées à la transition digitale sont évoquées dans de nombreux articles et commentaires dans les médias. Ces derniers sont très interrogatifs et pointent du doigt les retards que notre pays aurait pris en regard de comparaisons internationales. Il est difficile de se faire une idée objective du sujet.

Le Grand Conseil vote régulièrement des crédits pour de nouveaux logiciels, de nouveaux équipements, de nouveaux programmes. Quasiment tous les domaines sont concernés. Parallèlement aux progrès et à l'émergence de nouvelles technologies (Big Data, Cloud, objets connectés, intelligence artificielle, réalité virtuelle, Blockchain, etc) le cadre légal doit s'adapter et performer et répondre aux différentes problématiques liées à cette transition digitale. Parmi elles, on peut mentionner la cyber-sécurité, la protection des données, le traitement de l'information, la formation, l'identité digitale, l'e-Health, etc, et. La liste est longue.

Bon nombre de spécialistes se penchent sur cette question, mais en dehors d'eux, les autorités et la population n'ont souvent pas encore les connaissances suffisantes et les cartes en mains adéquates pour saisir tous les tenants et aboutissants de ce comprend cette évolution technologique

Les deux étages Confédération-cantons impliquent une collaboration permanente. Le rôle moteur des cantons peut aussi être un atout pour faire des propositions. Le présent postulat demande à la fois un bilan sur l'état d'avancement du canton en matière de transition digitale et une vision

prospective de ce que le Conseil d'Etat prévoit pour l'avenir sous forme d'une stratégie numérique.

Il est important que les autorités et la population aient connaissance d'un état des lieux des mesures prises pour la transition digitale avec énumération des avantages et inconvénients en fonction des domaines concernés. Les leçons à tirer de cet état des lieux et la vision d'avenir serviront de base à l'amélioration des connaissances des instances chargées de prendre des décisions pour répondre aux défis actuels et futurs ainsi qu'à l'élaboration d'une stratégie numérique à la hauteur des ambitions du canton.

Cette étude devrait notamment comprendre des volets sur les points suivants :

- mesure de l'avancement, respectivement du retard du canton en termes de transitions digitale
- comparaison intercantonale et avec l'étranger afin de ne pas « réinventer la roue »
- principaux défis à relever et établissement des priorités
- analyse de l'obsolescence de certaines infrastructures digitales
- coordination avec la Confédération et les autres actions, voire mutualisations possibles dans le respect du fédéralisme
- mesures légales dédiées à la problématique
- éducation et formation
- outils indispensables
- organisation en fonctions des besoins, des priorités subséquentes et de leur mise en œuvre

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

x

Nom et prénom de l'auteur :

Catherine Labouchère

Signature :

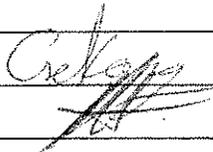
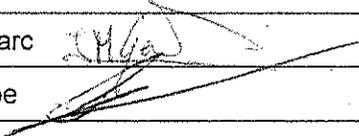
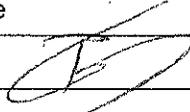
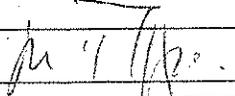
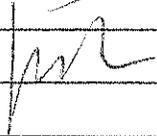
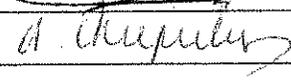
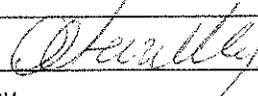


Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

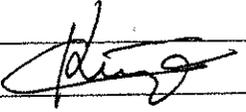
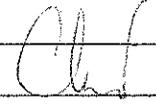
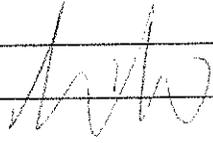
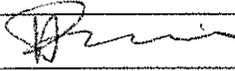
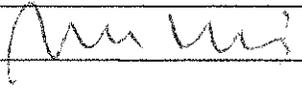
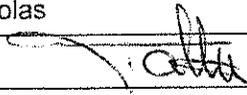
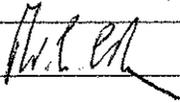
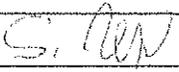
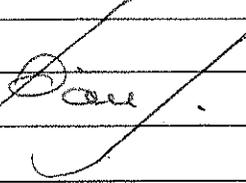
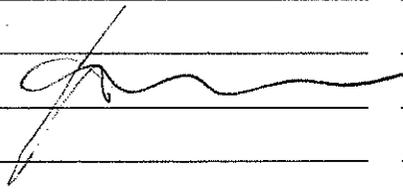
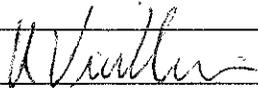
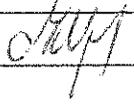
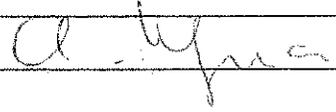
Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 23 août 2016

Ansermet Jacques	Clément François	Ehrwein Nihan Céline
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Epars Olivier
Aubert Mireille	Collet Michel	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Ballif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Isabelle
Bendahan Samuel	Creteigny Gérard	Freymond Cantone Fabienne
Berthoud Alexandre	Creteigny Laurence 	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Genton Jean-Marc 
Blanc Mathieu 	Crottaz Brigitte	Germain Philippe 
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien	Glauser Nicolas
Bonny Dominique-Richard	De Montmollin Martial	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Debluë François	Grandjean Pierre
Bovay Alain	Décosterd Anne	Grobéty Philippe 
Buffat Marc-Olivier 	Deillon Fabien	Guignard Pierre
Butera Sonya	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques 
Cachin Jean-François 	Desmeules Michel	Hurni Véronique
Chapalay Albert 	Despot Fabienne	Induni Valérie
Chappuis Laurent	Devaud Grégory	Jaccoud Jessica
Cherubini Alberto	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cherbuin Amélie	Donzé Manuel	Jaquier Rémy
Chevalley Christine 	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Chevalley Jean-Rémy	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne
Chollet Jean-Luc	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf
Christen Jérôme	Duvoisin Ginette	Keller Vincent
Christin Dominique-Ella	Eggenberger Julien	Kernen Olivier

Liste des députés signataires – état au 23 août 2016

Krieg Philippe	Oran Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian 	Pahud Yvan	Schelker Carole 
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Luisier Christelle 	Perrin Jacques 	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Stürner Felix
Marion Axel	Probst Delphine	Surer Jean-Marie 
Martin Josée	Randin Philippe	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude 	Rau Michel 	Tosato Oscar
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel 	Renaud Michel	Trolliet Daniel
Meldem Martine	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Melly Serge	Rezso Stéphane 	Uffer Filip
Meyer Roxanne	Richard Claire	Urfer Pierre-Alain
Miéville Laurent	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Voiblet Claude-Alain
Modoux Philippe	Romano Myriam	Volet Pierre
Mojon Gérard 	Roulet Catherine	Vuarnoz Annick
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette 	Vuillemin Philippe 
Mossi Michèle	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neyroud Maurice 	Ruch Daniel	Wyssa Claudine 
Nicolet Jean-Marc	Rydlo Alexandre	Züger Eric